NATIONS
UNIES

E

Conseil économique
et social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/2005/NGO/31
7 février 2005

FRANÇAIS SEULEMENT

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixante et unième session
Point 11 à l'ordre du jour provisoire

**DROITS CIVILS ET POLITIQUES**

**Exposé écrit* par le Centre Africain de Recherche Interdisciplinaire (CARI), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif special**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[27 janvier 2005]

---

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue (s), sans avoir été revu par les services d'édition.

GE.05-10749

Une autre lecture des droits d l'Homme en Afrique, cas de la République Démocratique du Congo

En Afrique et plus particulièrement en RD Congo, le discours des droits de l'homme brode essentiellement autour des questions suivantes :
- arrestations arbitraires des individus et plus particulièrement des leaders politiques ou d'opinion ;
- tortures et viols commis par les agents de l'ordre ;
- révocation arbitraire des travailleurs ;
- traitements cruels, inhumains, et dégradants dans les lieux de détention ;
- la récitation par cœur des articles de la déclaration universelle des droits de l'homme, de la charte de la Cours Pénale Internationale et ceux d'autres chartes des institutions à vacation " droits " de l'homme du ressort régional ou national .

Les agendas des ministères des droits de humains , des ONG des droits de l'homme et d'autres institutions Africaines ayant dans leurs attributions la défense des droits de l'homme n'ont que cela comme contenu que malheureusement les animateurs de ces institutions considèrent à tort comme " bout du rouleau " en matière des droits de l'homme.

Pire encore, ces institutions, travaillant sur les mêmes agendas, débouchent naturellement sur les conflits de compétence au risque de double emploi, ce qui induit la guerre froide entre institutions des droits de l'homme dont le travail n'est plus uniquement la défense des droits de l'homme , mais la défense de son job, susceptible d'être envahi par les compétiteurs en face. Ce malentendu a été facilement perceptible en RDC lorsque le Dialogue Inter-Congolais a permis la création de l'Observatoire National des Droits de l'Homme (ONDH )qui a trouvé sur terrain un " Ministère des Droits Humains "dont les experts de tout temps :
- visitaient les prisons et d'autres lieux de détention ;
- faisaient la vulgarisation des instruments de défense des droits de l'homme ;
- interpellaient les agents de l'Etat accusés de violation des droits de l'homme ;
- représentaient la Nation à l'étranger dans les fora où les droits de l'homme étaient à l'ordre du jour.

Faute d'une autre lecture des droits de l'homme en RD Congo, l'ONDH et le Ministère des Droits Humains qui par nature devaient travailler en complémentarité, travaillent hélas en compétition à côté d'autres graves violations des droits de l'homme qui ne sont ni dans l'agenda de l'un , ni dans l'agenda de l'autre et dont la dénonciation ne peut provenir que de l'extérieur où la vision des droits de l'homme est assez large. C'est le cas aujourd'hui 13 janvier 2005 de la dénonciation par la Division Afrique de HUMAN RIGHTS de l'élévation dans la hiérarchie militaire de la RDC, de cinq seigneurs de guerre de l'ITURI, responsables des graves violations des droits de l'homme dans leurs fiefs respectifs ,qui, au lieu d'être traduits en justice en vue de la condamnation, ont été récompensés pour les massacres , viols vols et brimades de toutes sortes perpétrés contre la population.

La même cacophonie est observée aussi en matière des violations horizontales des droits de l'homme .

Le jour qui tarde à se lever à l'horizon du peuple Congolais est justement l'avènement en Afrique et plus particulièrement au Congo de la doctrine thématique en matière des droits de l'homme dont la présente étude donne quelques extraits à la lumière desquels, il sera démontré qu'il est absurde d'envisager les droits de l'homme dans un contexte de déficit d'Etat de droit et des valeurs éthiques.

C'est le cas dans plusieurs pays Africain, car en définitive, la violation des droits de l'homme n'est autres choses que le manquement aux principes d'éthiques et de la déontologie professionnelle dans l'exercice d'une profession : soldat, policier, menuisier, commerçant, avocat, médecin, journaliste, boulanger, agent de sécurité, Ministre, chef d'Etat, etc…

Donc, pour promouvoir les droits de l'homme en Afrique et dans le monde, il ne suffit pas de faire l'exégèse des textes consacrés aux droits de l'homme en circulation dans le monde, il faut également posséder la doctrine en la matière et maîtriser la discipline d'éthique

Le refuge des droits de l'homme passe nécessairement par la promotion des valeurs éthiques dans le monde.

Pour combler cette lacune, chez nous au CARI , société savante jouissant d'un statut consultatif spécial auprès du Conseil Économique et Social de l'ONU, nous avions envisagé la création d'une institution d'intérêt public appelé " TEMPLE D'ETHIQUE " dont la mission est de produire la doctrine d'ETHOS et de faire intérioriser les valeurs éthiques à tous les leaders politiques, religieux, sociaux, manageriaux , militaires etc.... de manière à les aider à bien conduire leurs charges avec comme référence " L'HOMME ". Nous avons même acheté une concession de 16 hectares dans la ceinture urbaine de la ville de Kinshasa, pour abriter ,loin des bruits ,le temple d'éthique dont les coûts de réalisation sont estimés à 7.500.000 dollars US en terme de construction des bâtiments, d'aménagement complet du site, d'équipement des infrastructures. Le Temple d'Ethique est conçu comme une matrice d'où devra naître une nouvelle race des dirigeants *maniant à la main gauche des valeurs éthiques et à la main droite la compétence technique*, conditions que beaucoup des dirigeants dans le monde et plus particulièrement en Afrique, ne remplissent pas pour gérer au mieux, la cité.

Nous lançons un appel vibrant à toutes les bonnes volontés et à d'autres apôtres des droits de l'homme d'entrer en partenariat avec le CARI pour réaliser ensemble le projet du temple d'éthique pour renverser les mauvaises tendances développées actuellement dans le monde qui font des anti-valeurs une nouvelle culture de l'humanité, et pourtant c'est un engrenage infernal de terrorisme et de violation massive des droits de l'homme.

- - - - -